

À une séance ordinaire du Conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 3 août 2020 au local ordinaire des séances du Conseil, à 19h30 heures, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez et Marie-France Daoust, et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack (Monsieur Flack est en présence virtuelle) tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame la conseillère Lucie Lacelle ayant démissionné de son poste. Le poste de conseillère au siège #4 est maintenant vacant.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistance : 0

**Résolution numéro 20-08-98**

**PRÉSENCE VIRTUELLE À LA RÉUNION ORDINAIRE**

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 par lequel le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril par le décret 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 30 juin par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020 et jusqu'au 5 août par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil, du directeur général et trésorier que la présente séance soit tenue en tenant compte des mesures prévues par le décret 689-2020 et que les membres du conseil, le directeur général et trésorier soient autorisés à y être présents et s'ils le désirent, à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 qui abroge le dixième alinéa de l'arrêté 2020-004, qui est remplacé par le paragraphe suivant :

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, qui modifie les règles de tenue de réunion, séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique ainsi :

- QUE si lors de tenue de réunion, séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret 689-2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération;
- QUE si une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée;
- QUE toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE  
IL EST RÉSOLU,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec la présence du public en respect des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020 et que les membres du conseil, le directeur général et trésorier qui le désire puissent y participer par téléconférence.

QUE l'enregistrement de cette séance ordinaire soit publié sur le site internet municipal dès que ce sera possible suivant la tenue de la réunion ordinaire.

QUE toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours;

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 20-08-99**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 20-08-100**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 a été remise à chaque membre du conseil. Tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 20-08-101**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 3 AOÛT 2020**

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Jean-Charles Filion,  
directeur général et secrétaire-trésorier

Le Conseil approuve le paiement des comptes à payer au 3 août 2020 pour la somme totale de 78 620.21\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS**

Aucunes correspondances reçues.

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS COMPARATIFS ET SEMESTRIELS POUR L'EXERCICE COURANT**

Monsieur le directeur général dépose les rapports financiers comparatifs et semestriels couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020. Jusqu'à maintenant nous prévoyons un surplus de 8 714.00\$.

#### **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 383-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 376-2019 CONCERNANT LES NUISANCES (RMH 450)**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gilles Deschamps, qu'à une séance subséquente du Conseil, le projet de règlement numéro 383-2020 modifiant le règlement 376-2019 concernant les NUISANCES (RMH 450), sera adopté.

À cet effet une copie du projet de règlement numéro 383-2020 est présenté par le directeur général et remise immédiatement aux membres du conseil présents.

#### **Résolution numéro 20-08-102**

#### **DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE 643, CHEMIN DES OUTAOUAIS SOUMIS AU PIIA**

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande de rénovation pour le 643, chemin Des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 320-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre la rénovation extérieure de la partie arrière (ancienne sacristie) en zone C-3 ;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations seront faites selon les dispositions des règlements no 276, 277, 278 et du PIIA ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande pour permettre la rénovation extérieure de la partie arrière (ancienne sacristie) en zone C-3, du 643, chemin Des Outaouais, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucunes questions.

### **AUTRES SUJETS**

Monsieur le conseil Gilles Deschamps déplore le fait que la députée provincial Madame Maryline Picard soit venue rencontrer le maire et qu'il n'en ait pas été informé car il aurait aimé être présent. De plus il souligne que dans sa page Facebook, la députée a fait mention de sa visite dans la municipalité et qu'il ressort de sa visite que le maire ait emmené Madame la députée visiter la ferme Les petits écores dont il est propriétaire. Monsieur Deschamps se questionne sur le côté éthique du fait que le maire ait fait la promotion de son entreprise auprès de la députée.

Monsieur le maire répond que la rencontre avait été demandée par Madame la députée via son attachée politique et que la demande était pour rencontrer le maire et le directeur général. Il s'agissait d'une rencontre de travail qui servait à présenter à la députée nos besoins et demandes. Monsieur le maire a fait visiter le sentier et le Pavillon Pointe-Fortune à Madame la députée, puis ils sont allés dans le parc Olivier-Guimond où le maire en a profité pour montrer à la députée des arbres qui avaient été plantés l'été passé grâce à la subvention obtenue par Madame Picard. Il y a eu des discussions sur la problématique de l'érosion des berges, sur le programme municipalité amis des aînés et sur la possibilité d'implanter un secteur résidentiel propice à de petites maisons qui regrouperait des aînés pour un regroupement de services et ainsi promouvoir la rétention de nos aînés dans la municipalité. Par la suite, le maire a effectué une tournée de la municipalité et il a montré diverses entreprises de la municipalité, marina, restaurant Zool, boulangerie de Marie et la ferme Les petits écores. Ce que la députée a pu faire mention sur sa page Facebook n'est pas la responsabilité du maire. Monsieur le maire n'a pas voulu faire la promotion de son entreprise plus que d'une autre. Si la perception des gens a été autre, il s'en excuse.

### **Résolution numéro 20-08-103**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la levée de la séance est votée à 20h04.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.